

Appendice

Exemples retirés car non conformes à l'utilisation française du format

Guide d'utilisation - 8 Utilisation du format

Exemple 1 ■ :

Exemple rédigé selon le format international

Notice 1 (Notice de renvoi MARC)

200 #1 \$aKacew\$bRomain [*variante de forme apparaissant en tant que vedette de notice de renvoi*]
310 0# \$aÉcrit sous deux pseudonymes \$bAjar, Émile \$bGary, Romain [*note de renvoi textuel "Voir"*]

Notice 2 (Notice d'autorité MARC)

200 #1 \$aAjar\$bÉmile
400 #1 \$5z0\$aKacew\$bRomain [*variante de forme apparaissant en tant que forme rejetée accompagnée du Code de suppression du renvoi à l'affichage*]

Notice 3 (Notice d'autorité MARC)

200 #1 \$aGary\$bRomain
400 #1 \$5z0\$aKacew\$bRomain [*variante de forme apparaissant en tant que forme rejetée accompagnée du Code de suppression du renvoi à l'affichage*]

Divergence avec l'application française

Dans la pratique française, on n'utilise pas les notices de renvoi. Pour un auteur ayant utilisé plusieurs pseudonymes pour des productions différentes et donnant donc lieu à autant de vedettes dans le catalogue, on établit une notice d'autorité pour chaque vedette : la forme retenue est le pseudonyme et chaque notice d'autorité contient le nom d'état-civil en forme rejetée ; dans la zone 400, la sous-zone \$5 est utilisée pour qualifier la forme (code "f" = nom d'état civil) et ne contient pas de code de suppression de renvoi.

Exemple rédigé selon la pratique française

Notice 1 (Notice d'autorité MARC)

200 #1 \$aAjar\$bÉmile
400 #1 \$5f\$aKacew\$bRomain [*variante de forme apparaissant en tant que forme rejetée accompagnée du code relatif aux mentions de formes associées ou rejetées approprié ; on n'utilise pas le code de suppression de renvoi*]

Notice 2 (Notice d'autorité MARC)

200 #1 \$aGary\$bRomain
400 #1 \$5f\$aKacew\$bRomain [*variante de forme apparaissant en tant que forme rejetée accompagnée du code relatif aux mentions de formes associées ou rejetées approprié ; on n'utilise pas le code de suppression de renvoi*]

Sous-zones de contrôle - \$0

EX 2 ■ :

Exemple rédigé selon le format international

Notice 1

Notice d'autorité MARC

210 01 \$aFrance\$bMinistère de la culture et de la communication\$c1997-....
510 01 \$5a\$0Après le 4 juin 1997, voir\$3frBN011535673\$aFrance\$bMinistère de la culture\$c1995-1997

La consigne d'utilisation sert à générer la formule qui est utilisée dans la notice de renvoi affichée à partir de la zone 510

Notice d'autorité affichée

France. Ministère de la culture et de la communication (1997-....)
<< France. Ministère de la culture (1995-1997)

Notice de renvoi affichée

France. Ministère de la culture (1995-1997)
Après le 4 juin 1997, voir : >> France. Ministère de la culture et de la communication (1997-....)

Notice 2

Notice d'autorité MARC

210 01 \$aFrance\$bMinistère de la culture\$c1995-1997
510 01 \$5b\$0Avant le 4 juin 1997, voir\$3frBN012345678\$aFrance\$bMinistère de la culture et de la communication\$c1997-....

Divergence avec l'application française

Dans la pratique française, on ne génère pas de notice de renvoi à partir des zones 4XX ou 5XX : la consigne d'utilisation sert uniquement à introduire la forme associée figurant dans la zone 510 et précise le code relatif aux mentions de formes associées ou rejetées figurant dans la sous-zone \$5 (a = vedette antérieure ou b= vedette postérieure).

Exemple rédigé selon la pratique française

Notice 1

Notice d'autorité MARC

210 01 \$aFrance\$bMinistère de la culture et de la communication\$c1997-....
510 01 \$5a\$0Avant le 4 juin 1997, voir\$3frBN011535673\$aFrance\$bMinistère de la culture\$c1995-1997

La consigne d'utilisation indique qu'avant le 4 juin 1997, il faut se reporter à la notice France. Ministère de la culture (1995-1997).

Notice d'autorité affichée

France. Ministère de la culture et de la communication (1997-....)
Avant le 4 juin 1997, voir : << France. Ministère de la culture (1995-1997)

Notice 2

Notice d'autorité MARC

210 01 \$aFrance\$bMinistère de la culture\$c1995-1997
510 01 \$5b\$0Après le 4 juin 1997, voir\$3frBN012345678\$aFrance\$bMinistère de la culture et de la communication\$c1997-....

La consigne d'utilisation indique qu'après le 4 juin 1997, il faut se reporter à la notice France. Ministère de la culture et de la communication (1997-....), en cohérence avec le code figurant dans la sous-zone \$5 (b = vedette postérieure).

Sous-zones de contrôle - \$5

EX 3 ■ :

Exemple rédigé selon le format international

Notice d'autorité MARC

210 02 \$aCoopération et aménagement\$cFrance

510 02 \$5a\$Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat\$cFrance

Notice d'autorité affichée

Coopération et aménagement (France)

<< Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat (France)

Notice de renvoi affichée

Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat (France)

Après, voir aussi : >> Coopération et aménagement (France)

Divergence avec l'application française

Dans la pratique française, on ne génère pas de notice de renvoi à partir des zones 4XX ou 5XX : le code relatif aux mentions de formes associées ou rejetées figurant dans la sous-zone \$5 (a = vedette antérieure) est utilisé pour qualifier la forme associée et génère une mention précédant la forme associée dans la notice d'autorité affichée.

Exemple rédigé selon la pratique française

Notice d'autorité MARC

210 02 \$aCoopération et aménagement\$cFrance

510 02 \$5a\$Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat\$cFrance

Notice d'autorité affichée

Coopération et aménagement (France)

Avant, voir : << Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat (France)

Sous-zones de contrôle - \$5

EX 6 ■ :

Exemple rédigé selon le format international

Notice d'autorité MARC

200 #0 \$aMarie de la Trinité\$cdominicaine\$f1904-1999
 300 0# \$aNom en religion de : Rosa Boiral. - Dominicaine au Monastère Sainte-Catherine de Langeac (43300, Haute-Loire)
 400 #1 \$5m\$aBoiral\$bRosa

Notice d'autorité affichée

Marie de la Trinité (dominicaine, 1904-1999)
 < Boiral, Rosa (nom dans le siècle)

Notice de renvoi affichée

Boiral, Rosa
 Voir sous nom en religion : > Marie de la Trinité (dominicaine ; 1904-1999)

Divergence avec l'application française

Dans la pratique française, on ne génère pas de notice de renvoi à l'affichage à partir de la zone 400. A l'affichage, il n'y aura donc que la notice d'autorité avec sa forme rejetée.

Exemple rédigé selon la pratique française

Notice d'autorité MARC

200 #0 \$aMarie de la Trinité\$cdominicaine\$f1904-1999
 300 0# \$aNom en religion de : Rosa Boiral. - Dominicaine au Monastère Sainte-Catherine de Langeac (43300, Haute-Loire)
 400 #1 \$5m\$aBoiral\$bRosa

Notice d'autorité affichée

Marie de la Trinité (dominicaine ; 1904-1999)
 < Boiral, Rosa (nom dans le siècle)

Sous-zones de contrôle - \$5 pos. 1

EX 1 ■

Exemple rédigé selon le format international

Notice 1 Notice de renvoi MARC

210 02 \$aParibas
 310 0# \$aVoir au\$bGroupe Paribas\$aet à sa compagnie holding de contrôle la\$bCompagnie financière de Paribas\$aainsi qu'à ses filiales

Notice 2 Notice d'autorité MARC

210 02 \$aGroupe Paribas
 300 0# \$aGroupe multinational constitué par: la Compagnie financière de Paribas, société holding de contrôle du Groupe; un ensemble de banques; de nombreuses participations, en particulier dans des entreprises industrielles et commerciales, regroupées dans des sociétés holding spécialisées
 410 02 \$5z0\$aParibas

Notice 3 Notice d'autorité MARC

210 02 \$aCompagnie financière de Paribas
 300 0# \$a Société holding de contrôle du Groupe Paribas. Nationalisée en 1982
 410 02 \$5z0\$aParibas

Divergence avec l'application française

Dans la pratique française, on n'utilise pas les notices de renvoi. Dans le cas de formes rejetées communes à plusieurs notices d'autorité, chaque notice d'autorité contient la forme rejetée dans une zone 4XX ; la zone 4XX contient une sous-zone \$5 lorsqu'il y a lieu de qualifier la forme rejetée (par exemple, un sigle) ; lorsqu'elle est présente, la sous-zone \$5 ne contient pas de code de suppression de renvoi.

Dans cet exemple, la sous-zone \$5 n'est pas utilisée dans la pratique française (pas de code approprié pour qualifier la forme rejetée)

Exemple rédigé selon la pratique française

Notice 1 Notice d'autorité MARC

210 02 \$aGroupe Paribas
 300 0# \$aGroupe multinational constitué par: la Compagnie financière de Paribas, société holding de contrôle du Groupe; un ensemble de banques; de nombreuses participations, en particulier dans des entreprises industrielles et commerciales, regroupées dans des sociétés holding spécialisées
 410 02 \$aParibas

Notice 2 Notice d'autorité MARC

210 02 \$aCompagnie financière de Paribas
 300 0# \$a Société holding de contrôle du Groupe Paribas. Nationalisée en 1982
 410 02 \$aParibas

NdT : Les vedettes établies pour Paribas et les diverses sociétés du groupe ont évolué depuis l'édition anglaise du format : les notices d'autorité données en exemple n'existent plus telles quelles.